

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de me faire parvenir une nouvelle liste de biens concernant le domaine privé de la communauté urbaine de Lyon, biens acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces démolitions dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, les demandes de permis de démolir pour les sites suivants, étant entendu que cela sera fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués :

- Collonges au Mont d'Or : rue Trèves Pâques,
- Jonage : 2,4, rue de Verdun,
- Lyon 3° : 85, avenue Rockefeller,
- Lyon 7° : 212, avenue Berthelot,
- Lyon 9° 18, rue Joannès Carret,
- Villeurbanne : 5-5 bis, rue Spréafico,
- Villeurbanne : 21, rue Rouget de l'Isle ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdites demandes de permis de démolir ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir correspondant aux immeubles précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,